

PASSEPORT BIOMETRIQUE / CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ.

- ✓ Nous attirons votre attention sur le fait que vous devez amener les originaux et les photocopies.
- ✓ Une prise d'empreinte est nécessaire à partir de 12 ans et les dossiers sont à remplir au stylo noir

PERSONNES MAJEURES OU MINEURES ÉMANCIPÉES	PERSONNES MINEURES
<p style="text-align: center;"><u>La présence de l'intéressé(e) est obligatoire lors de la constitution du dossier</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Une copie intégrale d'acte de naissance récente ➤ La Carte Nationale d'Identité et/ou passeport ➤ En cas de perte ou de vol de la carte d'identité : 25€ en timbres fiscaux (les banques ou assurances prennent parfois en charge les timbres fiscaux.) ➤ 2 photos d'identité récentes en couleurs, faite en photomaton agréé ou chez un photographe, un document sur les consignes de présentation des photos est à votre disposition dans nos services. ➤ Document prouvant la nationalité française Décret de naturalisation, amputation, Certificat de Nationalité Française... ➤ Justificatif de domicile <u>de moins de 3 mois</u> (facture d'électricité, eau, gaz, téléphone ou avis d'imposition) <u>si hébergement :</u> <ul style="list-style-type: none"> o 1 pièce justificative de domicile au nom de la personne qui vous héberge datant de moins de 3 mois + copie de sa carte nationale d'identité. o 1 attestation sur l'honneur, sur papier libre, précisant la date de début de l'hébergement ➤ TIMBRES FISCAUX (pour les Passeports) <u>A acheter en bureau de tabac ou centre des impôts</u> Soit 86 euros pour les majeurs. <p>Attention : Une femme veuve doit fournir l'acte de décès de son époux. Une femme divorcée souhaitant conserver le nom de son ex époux doit fournir le jugement de divorce autorisant l'usage du nom de son ex conjoint ou une lettre manuscrite de son ex-conjoint l'autorisant à utiliser son nom comme nom d'usage.</p>	<p style="text-align: center;"><u>La présence de l'enfant est obligatoire lors de la constitution du dossier</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Une copie intégrale d'acte de naissance récente ➤ Photocopie complète du livret de famille ➤ La carte nationale d'identité et/ou l'ancien passeport de la personne mineure (si elle en possède déjà) ➤ La pièce d'identité du représentant légal (père, mère, tuteur...) ➤ En cas de perte ou de vol de la carte d'identité : 25€ en timbres fiscaux (les banques ou assurances prennent parfois en charges les timbres fiscaux) ➤ 2 photos d'identité récentes en couleurs, faite en photomaton agréé ou chez un photographe, un document sur les consignes de présentation des photos est à votre disposition dans nos services. ➤ Document prouvant la nationalité française Décret de naturalisation, amputation, Certificat de Nationalité française... ➤ Justificatif de domicile <u>de moins de 3 mois</u> (facture d'électricité, eau, gaz, téléphone ou avis d'imposition) <u>si hébergement :</u> <ul style="list-style-type: none"> o 1 pièce justificative de domicile au nom de la personne qui vous héberge datant de moins de 3 mois + copie de sa carte nationale d'identité. o 1 attestation sur l'honneur, sur papier libre, précisant la date de début de l'hébergement et tous les noms des personnes hébergées ➤ TIMBRES FISCAUX (Pour les Passeports) <u>A acheter en bureau de tabac ou centre des impôts</u> 42€ pour les 15/17ans et 17€ pour les moins de 15 ans ➤ 1 justificatif de l'autorité parentale <i>si parents divorcés :</i> <ul style="list-style-type: none"> o jugement de divorce fixant les conditions d'exercice de l'autorité parentale sur le mineur <i>Si parents séparés :</i> <ul style="list-style-type: none"> o Déclaration conjointe de l'exercice de l'autorité parentale ou o Ordonnance du juge aux affaires familiales fixant les conditions d'exercice de l'autorité parentale ou o Autorisation manuscrite du parent absent